

[Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques](#)

Tél. : 09 71 20 44 50

ou par courriel : abolition-des-dettes-68@gmx.fr

ou par courrier :

Georges AUDRAS

Conseil Populaire 68 Pour l'Abolition des Dettes Publiques

5 rue Bellevue

68130 ASPACH

Mulhouse, le 2 mai 2013

Lettre ouverte à

Monsieur Charles Buttner
Président du Conseil Général du Haut-Rhin
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR Cedex

Vos références : Dossier n° 57998 suivi par M. Vincent BETTER

[Notre interpellation et votre réponse datée du 21 décembre 2012](#)

Monsieur le Président,

Vous avez eu l'amabilité de nous répondre, par [un courrier en date du 21 décembre 2012](#), lorsque [nous nous sommes mobilisés pour défendre la gratuité des transports scolaires](#) que le Conseil Général du Haut-Rhin a voulu mettre en cause.

Vous avez certes décidé de maintenir cette gratuité pour presque tous les élèves qui en bénéficiaient jusqu'à présent. Tant mieux. Mais pour diverses raisons qu'il serait trop long de développer ici, nous restons très sceptiques sur la volonté réelle de la plupart des élu-e-s du département de pérenniser cet acquis. Ainsi, nous sommes sceptiques lorsque vous nous accusez de fournir des chiffres inexacts (1 million d'€ de plus), alors que nous avons repris ceux qui ont été avancés par le responsable de la commission des transports ([L'Alsace du 29 juin 2012](#)). Est-ce à dire que ce million d'€ sera récupéré sur une partie des familles ?... Ainsi, nous sommes sceptiques lorsque [vous accordez sans sourciliez des millions d'euros au TGV](#), qui servira essentiellement à une minorité aisée de la population, et très peu à nos enfants scolarisés ; permettez-nous de vous faire remarquer qu'une telle priorité ne correspond guère au [profil du «bon père de famille» que vous voudriez vous donner...](#)

Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas seulement pérenniser l'avantage de la gratuité des transports à une partie des jeunes scolarisés. Il faut l'étendre le plus possible. En commençant par l'offrir à **tous** les scolaires. Ainsi, nous aurions aimé que pendant la récente campagne référendaire vous proposiez la gratuité des transports aux lycéens, qui, en dépendant de la région Alsace – et non pas du département du Haut-Rhin -, n'en bénéficient pas : les familles des lycéens, en effet, doivent payer une partie de ces frais de transports. Compte tenu de votre silence sur ce point, on pouvait craindre que, une fois le Conseil d'Alsace en place, le désavantage attaché aux lycéens contamine toute la population scolarisée.

Le fait que le projet de CTA soit maintenant retoqué n'empêche d'ailleurs pas que ce type de régressions soit finalement imposé. C'est une des raisons pour lesquelles **nous proposons une autre dynamique, positive celle-là : celle d'une extension progressive de la gratuité à l'ensemble des transports publics de la région Alsace.**

... / ...

Une dynamique positive, mais aussi raisonnablement chiffrée : tandis que durant la campagne référendaire vous évoquiez d'improbables économies sur le «millefeuille» alsacien, [le Conseil Populaire 68 proposait](#), lui, concrètement et beaucoup plus sérieusement, un moratoire sur les dettes publiques. **Des centaines de millions d'euros pourraient être économisés par l'ensemble des collectivités territoriales d'Alsace. Largement de quoi rendre gratuite pour tout le monde la «carte orange» des transports publics alsaciens que vous avez annoncée pendant la campagne électorale. Et largement de quoi réaliser bien d'autres objectifs.**

Nous avons l'intention d'attirer l'attention des élu-e-s municipaux du Haut-Rhin sur l'usage pertinent qu'ils pourraient faire, eux aussi, d'un moratoire sur leur dette publique, **en contribuant notamment au développement et à la gratuité des transports en commun.**

Il est évident qu'à votre poste, Monsieur le Président, votre capacité de persuasion, de coordination et d'action est supérieure à la nôtre. On nous oppose souvent la question de la méthode du moratoire et de son champ d'application. L'actualité donne une réponse, parmi d'autres : la transparence à petite échelle imposée à quelques politiciens et hauts fonctionnaires doit aussi s'appliquer à toutes les banques dont il faut exiger la liste des filiales sévissant dans les paradis fiscaux où elles sont allées camoufler et blanchir des sommes colossales. Ces sommes, généralement volées aux contribuables/citoyens, leur sont ensuite prêtées : elles deviennent des dettes publiques que les contribuables doivent finalement rembourser (!)... avec des intérêts !... Des élu-e-s sachant prendre leurs responsabilités peuvent-ils avoir des scrupules à établir immédiatement un moratoire sur le remboursement de ces dettes illégitimes ?...

Des élu-e-s qui ne peuvent pas ignorer par ailleurs que l'ampleur des dettes publiques fait qu'elles ne sont plus intégralement remboursables, sauf à détruire tous les équilibres démocratiques, écologiques et économiques. Un exemple : vous vous plaignez fréquemment de la baisse des dotations de l'Etat qui provoque l'asphyxie des collectivités territoriales. Cette baisse va s'accroître, vous le savez bien. Tout simplement parce que l'Etat donne, comme vous, une priorité systématique au remboursement de sa dette publique dans toutes ses composantes, y compris les plus toxiques et les plus illégitimes. Il faut que cela change, avant qu'advienne la prévisible catastrophe.

Nous comptons sur votre capacité à réagir rapidement, Monsieur le Président. La réalité de la dette du département révélée par [le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes](#) - réalité que vous nous aviez en partie occultée - montre à l'évidence que, dans le Haut-Rhin aussi, les difficultés s'amoncellent et que le temps presse.

Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques

En pièce jointe : [Une lettre adressée aux élu-e-s municipaux](#). Les municipalités [qui ont croqué aux produits toxiques Dexia](#) (ou à d'autres emprunts «structurés») nous paraissent devoir être des destinataires prioritaires de ce courrier. S'agissant de la banque Dexia, il faut savoir qu'elle [menace dangereusement l'équilibre budgétaire de l'Etat français et de l'Etat belge...](#)

Une copie de ce courriel est adressée à tou-te-s les CG du Haut-Rhin, ainsi qu'aux citoyen-ne-s susceptibles de diffuser les informations qu'il contient.

Pour en savoir plus sur les dettes publiques et sur diverses interpellations en direction d'élu-e-s locaux, rendez vous sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «dette publique». La plateforme du [Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques](#) est accessible par internet.

Contact par téléphone : 09 71 20 44 50 ou par **courriel** : abolition-des-dettes-68@gmx.fr

Adresse postale : Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques c/o Georges Audras
5 rue Bellevue 68130 ASPACH.